

William. Or, je dis que cela serait de nature à compliquer les choses.

Qu'il y ait lieu d'arrêter des dispositions en vue d'assurer l'exploitation de ce chemin de fer en attendant que la construction en soit entièrement terminée, j'en conviens; mais le Gouvernement aurait tort d'acquiescer, par voie d'expropriation ou autrement, des biens d'un très grand prix dont quelques-uns n'appartiennent pas au Grand-Tronc-Pacifique, car il se trouverait embarrassé de toutes ces choses lorsque viendrait le moment, prévu par la loi, de passer bail avec la compagnie. Les rôles seraient intervertis: C'est le Gouvernement qui prierait le Grand-Tronc-Pacifique de lui acheter certaines choses ou de l'en débarrasser. Et les compagnies propriétaires des installations de têtes de ligne pourraient bien, elles aussi, se trouver en aussi vilaine posture que le Gouvernement.

Il faut que quelqu'un exploite cette voie ferrée, mais je crois, si j'en juge d'après la correspondance déposée, qu'il est établi que le Gouvernement n'est pas en état, suivant la convention arrêtée, de louer maintenant cette voie à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique. Je ne dis pas, qu'on le remarque bien, que le Gouvernement n'est pas en mesure de faire une convention avec la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou avec toute autre compagnie en vue de l'exploitation, s'il ne veut la faire lui-même, de cette grande voie ferrée, mais la correspondance fait voir clairement que la ligne n'est pas achevée, tel que stipulé dans la convention à laquelle le Gouvernement et la compagnie ont été parties. Le fait subsiste que l'on n'a pas terminé entièrement la gare maritime, à Québec, et que cet ouvrage ne sera pas terminé avant une couple d'années. La gare que la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique devait construire pour son propre usage et pour celui du Pacifique-Canadien, dans la ville de Québec, bien loin d'être terminée, est à peine commencée. Les travaux de construction de la petite station du marché Champlain viennent d'être inaugurés. le Gouvernement a acheté une voie ferrée qui part de la ligne principale du Grand-Tronc-Pacifique et qui s'étend jusqu'aux ateliers que cette compagnie possède, dans la ville de Québec, mais cette voie n'est pas encore achevée, puisque le Gouvernement demande, aujourd'hui, à la Chambre de lui voter le crédit dont il a besoin pour mettre ce petit chemin de fer en état de servir. On commence à peine la construction, dans la ville de Québec, des ateliers qui, de l'avis

[L'hon. M. Graham.]

de sir William Whyte et de tout expert en chemin de fer, doivent nécessairement faire partie du réseau; or, cette voie ferrée ne peut transporter son trafic direct, même si la compagnie ne tient aucunement compte de la ville de Québec, si elle ne possède pas, dans cette ville, des ateliers de réparation.

L'hon. M. COCHRANE: Comment la compagnie peut-elle, sans ces ateliers, faire circuler ses trains entre Winnipeg et le littoral?

L'hon. M. GRAHAM: Elle a des ateliers moins considérables, dans différentes localités.

L'hon. M. COCHRAE: C'est aussi notre cas.

L'hon. M. GRAHAM: Il n'en reste pas moins vrai que ces ateliers sont compris dans la convention conclue avec la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique. La déclaration de sir William Whyte a démontré absolument que ces ouvrages étaient inclus dans la construction de cette voie ferrée et, s'il en est autrement, pourquoi le Gouvernement les construit-il d'après cette convention? Autre point: le premier ministre a dit, dans la ville de Québec, et les plans soumis, un jour, à la Chambre l'établissent clairement, qu'on devait construire un tunnel, dans la ville de Québec, comme faisant partie de cette entreprise; or, on n'a pas encore commencé l'exécution de cet ouvrage; on n'a pas même invité la concurrence publique en vue de ces travaux et je doute fort qu'on ait fait préparer des plans à cette fin.

En ce qui concerne les conditions du bail, elles devaient être basées sur le coût de la ligne et vu qu'elle n'est pas terminée, comment peut-on établir le prix du loyer? Toutefois, je devrais poser le problème ainsi: la voie n'est pas terminée, c'est ce que le Gouvernement avoue dans cette correspondance; il reconnaît également le fait dans le budget supplémentaire qui nous est soumis, puisqu'il demande \$5,000,000 qu'il se propose de consacrer au chemin de fer Transcontinental, et il peut arriver même que cette somme ne suffise pas à cette fin.

Je fais ces observations à seule fin d'établir que le Gouvernement devrait hésiter avant de faire une convention définitive, parce que personne ne sait encore, autant que j'en puis juger par cette correspondance, que le Grand-Tronc-Pacifique ne sera pas prêt à exploiter ce chemin de fer